



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20200622-2020DEL4-DE

Date de la convocation  
22.06.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/4

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mmes FARIZON, VABRE, Mr MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

**Absents** : Mr GALINIÉ procuration à Mme GAVALDA  
Mr SARDAINE excusé.

**Secrétaire** : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

**CHARTE DE  
DEONTOLOGIE DE  
L'ELU LOCAL**

En vertu de l'article L 2121-7 du C.G.C.T., Monsieur le maire donne lecture de la charte de déontologie de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du C.G.C.T.

Il précise qu'en vertu de ces dispositions, la présente charte ainsi que le chapitre 3 du CGCT consacré aux "Conditions d'exercice des mandats locaux" (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux avec les convocations, afin de leur permettre d'en prendre plus amplement connaissance.

Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à la signer, à l'issue de la séance.

IL EST PROPOSÉ d'acter la lecture de cette charte

UNANIMITE

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 24 juin 2020  
David DONNEZ,  
Maire,

